



## **LA MARINE DANS LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC**

**Témoignage de Léonce NAUD  
(à titre de citoyen canadien)**

**devant le Comité mixte spécial de la Chambre et  
du Sénat sur la politique de défense du Canada**

**Montréal (Québec) Canada, 9 mai, 1994**

De 1986 à 1989, des centaines de citoyens de Québec s'engagèrent dans une bataille visant à préserver le littoral urbain de Québec – fort exigü – pour des usages publics. L'accès et l'utilisation publique des lieux étaient alors menacés par un plan fédéral de construction de centaines de condominiums privés au bord du fleuve, devant la vieille ville. Les citoyens eurent finalement gain de cause.

C'est alors que par pur hasard, un membre de la Réserve navale de l'Armée canadienne découvrit l'endroit. Aujourd'hui, malgré une opposition persistante du grand public, la Marine est en train d'ériger à toute vitesse un complexe militaire à la fois dans un parc public et sur un quai à usage commercial, au détriment assuré de la croissance en ce lieu de l'industrie des croisières-excursions et des usages futurs grand public.

Ce projet militaire est doublement inutile. Il y a en effet de l'autre côté de la rue un grand bâtiment vide, en fort bon état, qui pourrait être tout simplement rénové et utilisé par l'Armée. De plus, il est connu que les trois Écoles de la Réserve navale construites récemment au Québec – à Chicoutimi, Rimouski et Trois-Rivières – fonctionnent à moitié vides, en dépit de coûts faramineux pour les payeurs de taxes (Rapport du Vérificateur général du Canada, 1992, 18 - 127).

Des pétitions signées par au moins 15 000 personnes ont exigé que des audiences publiques aient lieu avant que ne débutent des travaux sur le site; elles furent ignorées. Un Comité officiel de l'UNESCO a recommandé en vain que s'applique avec force le Processus fédéral d'évaluation environnementale (EARP) dans cette zone-tampon au Site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec s'est prononcé à l'unanimité contre le choix du site du Vieux-Port, sans plus de résultats.

Les citoyens d'Ottawa, de Toronto, de Montréal et de Vancouver jouissent d'espaces verts à proximité de leurs plans d'eau urbains. À Québec, nous sommes condamnés à plus d'acier, plus de béton, plus de murs qui obstruent la vision vers le Vieux-Québec ou vers les navires, et à l'indifférence vis-à-vis le développement futur de notre industrie des croisières-excursions. On aménagera cependant un « parc militaire » conçu expressément dans le but d'encourager les visiteurs à admirer les cadets à la parade. Près de deux millions de visiteurs par année fréquentent le Vieux-Port de Québec.

## DES FAITS

– Le Canada a localisé une cible militaire éventuelle à l'intérieur même de la zone-tampon d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, imitant en cela Saddam Hussein, lequel disposait des équipements militaires à proximité de sites historiques irakiens.

– L'école navale elle-même est totalement indéfendable. Ceci est contraire à la doctrine militaire maritime connue depuis les Phéniciens (ports de guerre vs ports de commerce).

– Les réservistes auront droit à trois jours de croisière sur le fleuve Saint-Laurent à chaque fois qu'ils iront en mer pour l'entraînement. Le voyage en bateau de Québec jusqu'aux parages de l'île Anticosti dure de 30 à 35 heures.

– Les navires chasseurs de mines pourraient être désuets sitôt construits. Pourquoi, par exemple, le Pakistan achète-t-il de la France des chasseurs de mines faits de matériaux composites? Parce que les matériaux composites, non magnétiques, sont particulièrement adaptés aux coques des navires anti-mines. (Source: chantier maritime de Lorient, France).

– La Réserve navale n'a jamais pris la peine de mesurer l'impact de ses installations sur le développement de l'industrie locale des croisières.

– Dans un Communiqué officiel, la Réserve navale a prétendu que l'accès du public à des toilettes militaires « ne peut qu'encourager la contemplation, la détente et la promenade » (Communiqué, 31 août 1992). Il s'agit d'une arme secrète: l'ennemi tombe mort, frappé par la bêtise.

– La Réserve navale n'a procédé à aucune étude d'impact avant de choisir le site et de se voir contrainte par le Comité Boulet à divulguer ce choix au public.

– Le potentiel archéologique de ce secteur – zone-tampon de l'arrondissement historique de l'UNESCO – a été détruit tout simplement par compactage du sol.

- Les simulations visuelles des bâtiments telles que publiées dans le *Globe and Mail* (03/01/94) tromperont les décideurs et le public sur l'impact réel des nouveaux bâtiments sur les édifices à caractère patrimonial.
- Au moins 15 000 citoyens ont signé des pétitions demandant des audiences publiques sur le projet de la Réserve navale.
- Il n'y a jamais eu d'audiences publiques sur ce projet d'École navale, lequel soustrait à l'usage public une bonne partie du minuscule parc riverain de Québec.
- Situé à Ottawa, un tel projet riverain au centre-ville aurait été violemment rejeté par l'opinion publique.
- Selon le Vérificateur général du Canada, l'École navale est inutile (1992. 18.127). En outre, un énorme édifice vide se trouve de l'autre côté de la rue. Manifestement, la Réserve navale voulait son propre univers et son propre campus, séparé de la vie normale de la cité.
- Le Rapport Boulet (1989) avait prévu que les services au public fréquentant le Parc de la Pointe-à-Carcy soient localisés précisément dans le hangar qui a été d'abord détruit puis reconstruit pour la Réserve navale. Ce campus militaire est contraire à l'esprit et à la lettre des Recommandations du Rapport fédéral sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy (1989).
- L'administration municipale – sous la gouverne du maire Jean-Paul L'Allier –, ne s'est jamais donné la peine d'évaluer l'achalandage du secteur riverain historique de Québec. Beaucoup d'usagers du vieux port proviennent des quartiers de la basse ville de Québec, où beaucoup de besoins restent à combler du côté de l'hygiène urbaine publique (manque d'espaces verts, peu d'accès ou d'usages de plans d'eau, etc.).
- D'un point de vue du développement urbain, si le gouvernement fédéral agissait dans le Vieux-Port de Montréal entre la rue de la Commune et le fleuve de la même manière qu'il agit à Québec entre la rue Dalhousie/Saint-André et le Saint-Laurent, toute la région métropolitaine réagirait d'un bloc pour l'en empêcher.
- Quel est le paragraphe de la Constitution du Canada donnant au gouvernement fédéral le pouvoir de s'occuper d'aménagement urbain?

Léonce NAUD            *(Témoignage à titre privé)*

Membre, Association internationale Villes et Ports (A.I.V.P.),  
 Membre, Comité sur l'aménagement des terrains portuaires  
 Association des Ports et Havres du Canada.

Québec, le 6 mai 1994



# THE NAVY IN QUEBEC CITY

**Testimony of Léonce Naud**  
*(as a Canadian citizen)*

**before the Special Joint Committee of the Commons  
and the Senate on Canada's Defence Policy**

**Montréal (Québec) Canada**  
**May 9, 1994**

From 1986 to 1989, hundreds of citizens in Quebec City fought tooth and nail to stop both the privatization of an already ridiculously small public area bordering the St. Lawrence River and the building of a federally-sponsored condominium project right on the historic city waterfront. They won.

Then some military genius just happened to discover the spot. Today, in spite of recurrent public misgivings, the Navy is now busy erecting a useless military compound both in a public park and over a commercial wharf. Its presence will certainly prove to be a detriment to the local cruise industry.

The project is useless for two reasons. First, there is nearby an empty building of more than comparable size and in very good shape that could simply be renovated and reused. Second, three such Naval Schools recently built in the Province of Quebec – in Chicoutimi, Rimouski and Trois-Rivières – stand today half empty, notwithstanding the huge costs to the Canadian taxpayer (Auditor General of Canada 1992 Report, Chap. 18 - 127).

At least 15,000 signatures have adorned petitions asking that public hearings be held before any construction would begin, to no avail. An official Committee of UNESCO that recommended that the full force of the *Environmental Assessment Review Process* (EARP) be used in this buffer zone of a World Heritage Site was not heeded. The Citizens Committee of Old Quebec voted overwhelmingly against it, without any result.

While citizens of Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver enjoy more and more green public areas along their urban rivers and lakes, we in Quebec City are condemned to more steel, more concrete, more walls blocking views towards the Old City, more neglect of our cruise industry...and a military park especially designed so that we can enjoy watching the troops parade! About two million visitors visit annually and enjoy strolling in the Old Port.

## **FACTS**

Fact: the Naval Reserve never even bothered to undertake any kind of impact study whatsoever before publicly choosing the site and being forced by the Boulet Committee to make that choice public.

Fact: all archeological artefacts were simply destroyed in this buffer zone of a UNESCO Site at the earliest stage of construction through soil compaction.

Fact: computer visualizations of the Naval School are purposely misleading about the real impact on nearby heritage buildings. For example, see the picture in the *Globe & Mail*, Jan. 3, 1994.

Fact: at least 15 000 citizens signed petitions right on the wharves asking that public hearings be held.

Fact: there were never any public hearings on this 40 million project that wipes out public uses from a sizeable part of a waterfront park.

Fact: transplanted to the city of Ottawa, such a project would have been killed instantly by public outcry.

Fact: according to the Report of the Auditor General of Canada, the Naval School is useless (18.127). Besides, a huge building stands empty across the street. The Naval Reserve decided to remain apart from normal city life, holed up in their own compound.

Fact: Canada has situated what could become a military target, in case of civil disturbances or war, too close to an international Historic Site of UNESCO. (Remember Saddam Hussein's tactics during the Gulf war).

Fact: The Naval Reserve School has no military protection. This is contrary to 3000 years of naval military doctrine. (Phoenicians military ports were fortified).

Fact: Three day cruises will be needed for reservists to sail to training areas and come back. The training areas are located in the vicinity of Anticosti Island; the trip lasts 30-35 hours by boat).

Fact: the mine-sweepers themselves may be obsolete when they finally are available for use. Why is Pakistan buying French mine-sweepers made of composite materials? ("*Magnetic properties - Organic matrix composite materials are of a non-magnetic nature, hence their selection for production of mine warfare vessel hulls*". Lorient Shipyard, France)

Fact: the Naval Reserve never bothered to assess the impact of a massive military presence on the local cruise industry.

Fact: an official Naval Reserve Press Release stated that "*access to military toilets... will foster contemplation*" for the public at large. This is presumably a secret weapon: the enemy falls dead, struck by stupidity. (Press release, August 31, 1992).

Fact: the Boulet Report (1989) stated that the building that has been destroyed and then rebuilt for the Naval School should be used for *Public Services* for the Park of Pointe-à-Carcy. The Naval School flies in the face of many Recommendations of the Federal Committee on the future of Pointe-à-Carcy (1989).

Fact: the municipal administration under Mayor Jean-Paul L'Allier has never even bothered to assess the number of visitors and/or users of Québec's historic waterfront. A sizeable segment of those users originate from the old Lower Town, which is well known to be lacking in basic public urban hygiene (too few green areas, lack of access to open water).

Fact: if the Federal government was applying the very same urban policies in the Old Port of Montreal, between Rue de la Commune and the River, as it is now implementing in Quebec City between Dalhousie St. and the St. Lawrence, there would be a public outcry in the whole Montreal metropolitan region.

Fact: where is the paragraph in the Constitution of Canada giving the Federal government power over urban planning?

Léonce NAUD            (*Speaking as a private citizen*)

Member, International Association of Cities and Ports (IACP)

Member, Land Management Committee, Canadian Port and Harbour Association (CPHA).

Quebec City, May 6th, 1994.